

RÉSUMÉ DU PROCES-VERBAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 5 février 2018, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, mesdames Huguette Blais, Sandra Proulx et Chantal Blanchette, messieurs Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin et Yves Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE du
lundi 8 janvier 2018**

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 8 janvier 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance
régulière du lundi 8 janvier 2018 soit adopté tel que déposé.

REVENUS JANVIER 2018

| | |
|--|------------------|
| Fax..... | 8,00 |
| Loyers | 2 885,00 |
| Location salle | 720,00 |
| Bar..... | 411,06 |
| Cours de patin | 75,00 |
| Raccordement aqueduc-égout..... | 1 250,00 |
| Nettoyage conduites..... | 3 045,34 |
| Subvention amélioration réseau routier | 20 000,00 |
| Jean-Yves Gosselin, don à la Municipalité..... | 150,00 |
| TOTAL..... | 28 544,40 |

COMPTES A PAYER FEVRIER-2018

| | |
|--|---------|
| Air Liquide, oxygène, acétylène | 21,69 |
| Praxair, location réservoir oxygène usine | 543,46 |
| Groupe Corriveau, vérification dispositifs anti-refoulement Usine | 758,84 |
| Régie Gestion Mauricie, enfouissement décembre 2017 | 3999,65 |
| Gaudreau Environnement, collecte déchets décembre 2017 | 5724,06 |
| Journal l'Echo, publicité décembre 2017..... | 983,04 |

MRC Montmagny,

| | | |
|--|---------|----------|
| Tonnage nov. 2017 | 1164,22 | |
| Entente inspecteur | 2118,61 | 3282,83 |
| Bélanger Electrique enr. (1979) réparation pompe usine | | 68,96 |
| MRC de Montmagny, tonnage décembre, mutations, etc. | | 1673,68 |
| La Fabrique, loyer janvier 2018, Bibliothèque du Rocher | | 350,00 |
| Dany Corriveau, remb. facture camion incendie | | 21,53 |
| Ministre Revenu Québec, remise de janvier 2018 | | 9653,62 |
| Revenu Canada, remise de janvier 2018 | | 3773,43 |
| CARRA, remise de janvier 2018 | | 417,73 |
| La Fabrique, loyer Bibliothèque du Rocher février 2018 | | 350,00 |
| Sylvain Lemieux, remb. cellulaire janvier 2018 | | 25,00 |
| MonBuro, papeterie | | 157,82 |
| CIM, soutien technique annuel 2018 | | 2891,62 |
| Journal l'Oie Blanche, annonce terrains à vendre | | 24,50 |
| L'Écho St-François, publication janvier 2018 | | 1671,17 |
| Paget, location téléavertisseurs | | 334,40 |
| Monyvill, | | |
| 360m ³ ramassage neige à 0,90\$ | 324,00 | |
| 3½ hrs trottoirs à 82\$ | 287,00 | |
| 1 trailer bélier | 75,00 | 788,73 |
| Société Mutuelle Prévention, forfait janvier à juin 2018 | | 586,53 |
| Praxair, 2300m ³ à 0,3142 oxygène usine | | 847,95 |
| Jean-Yves Gosselin, 3hrs location tracteur | | 150,00 |
| Alphonse Lamonde, réparation purgeur Loisirs | | 191,95 |
| Vigneault Montmagny, couvre-tout Garage | | 80,47 |
| Unibéton, sable et sel 12% | | 3590,53 |
| Comairco, produits usine eau potable | | 596,33 |
| Air Liquide, location cylindre (Garage) | | 706,02 |
| Centre du Camion Paré, pièce camion incendie | | 23,09 |
| MRC de Montmagny, | | |
| Comptes de taxes non imprimés | 165,00 | |
| Entente outil d'urbanisme | 6666,67 | |
| Note de crédit inspecteur | -645,00 | 6186,67 |
| Grandchamp Chapiteaux inc, acompte chapiteau | | |
| Foire au village | | 1422,53 |
| Aquatech, opération usine d'eau potable et usée | | 9772,87 |
| Gaetan Bolduc & Ass., huile équipements | | 173,09 |
| Pneus André Ouellet 2000, tube de glisse (Loisirs) | | 229,84 |
| Fortin Sécurité Médic, gants (Garage) | | 84,22 |
| Propane GRG, 810,2 litres à 0,559 propane Caserne | | 548,67 |
| Réjean Pellerin, remb. frais déplacement 135 km + repas | | 76,57 |
| Camions Freightliner, pièces camion Freightliner | | 196,07 |
| Agora, klaxon pour tableau électronique (patinoire) | | 546,13 |
| Macpek, pièces équipements | | 461,40 |
| Canadian Tire, pièces et accessoires (thermomètre) | | 267,82 |
| Philippe Gosselin & Ass. | | 12825,26 |
| 1966,9 litres à 0,7881 huile chauffage M. Paroisse | 1782,24 | |

| | |
|---|---------|
| 1608,2 litres à 0,8211 huile chauffage M. Paroisse | 1518,23 |
| 1855,9 litres à 0,8211 huile chauffage Loisirs | 1752,08 |
| 2062,9 litres à 0,7881 huile chauffage Loisirs | 1869,23 |
| 1757,7 litres à 0,8211 huile chauffage Garage | 1659,37 |
| 3446,3 litres à 1,0711 diesel | 4244,11 |
| Transport Noly inc., transport colis | 51,74 |
| Jeu Gonflable Québec, jeu gonflable tournoi hockey | 165,56 |
| MonBuro, classeur, relieur, papeterie, contrat photocopieur | 803,56 |
| Philiass Blais & Fils, location nacelle | 229,96 |
| MS2 Contrôle, | |
| Configuration caméra Loisirs | 1481,17 |
| Installation klaxon (patinoire) 412,29 | 2177,01 |
| Agat Laboratoires, analyses eau potable et eau usée | 529,09 |
| Rémi Montminy, frais déplacement 223 km à 0,43\$..... | 95,89 |
| Wurth, pièces équipements | 337,13 |
| Unibéton, 45 tm sable et sel 12% à 23,75..... | 1228,80 |
| Pages Jaunes, publication..... | 115,03 |
| Ozogram, module de pompage (usine d'eau potable) | 436,91 |
| Ethier Avocats, mandat récupération supp. TPS-TVQ..... | 562,48 |
| Javel Bois-Francs, chlore usine d'eau potable..... | 666,00 |
| Service d'Equipements GD, chaîne 10' camion | |
| Freightliner | 1044,43 |
| V-T0 inc., produits sanitaires Loisirs..... | 51,86 |
| Molson Coors Canada, bière..... | 716,40 |
| Municipalité St-Raphaël, service entraide incendie | |
| St-Raphaël..... | 527,19 |
| Alphonse Lamonde, réparation fournaise Maison Paroisse..... | 493,56 |
| Spécialité Moteurs Berthier, pièces petit souffleur Loisirs..... | 139,04 |
| Bossé et Frère inc, pièce tracteur | 60,76 |
| Pagenet, location téléavertisseurs | 339,21 |
| Monyvill enr., | |
| 131,49 tm sable et sel 12% à 4\$ | 525,96 |
| 936 m ³ neige à 0,90\$ | 842,40 |
| 7 hrs trottoirs à 82\$ | 574,00 |
| 1 transport bouteur | 75,00 |
| ½ hre glissage Loisirs | 41,00 |
| | 2366,60 |
| Philippe Gosselin & Fils, | |
| 3699,50 litres à 1,0681\$ diesel | 4543,17 |
| Camion Freightliner Québec, pièce Freightliner | 31,08 |
| Postes Canada, envoi journal L'Echo + circulaires | 271,30 |
| Supérieur Propane, location cylindre | 4,60 |
| Kemira, 18420kg à 0,403\$ Pass (usine d'eau potable)..... | 8534,89 |
| Dépanneur Servi-Express, essence et divers | |
| Essence voirie | 171,35 |
| Bar | 6,55 |
| Tournoi hockey | 42,25 |
| Bouteille d'eau Garage | 5,00 |

| | | |
|---|--------|-------------------|
| Bouteille d'eau Maison Paroisse | 5,00 | 230,15 |
| Multi-Services Mty-L'Islet, poignée porte Pav. Bédard | | 247,20 |
| Pièces d'Autos GGM, pièces équipements | | 245,99 |
| Pièces d'Autos Carquest, pièces équipements | | 158,57 |
| La Coop, matériel divers | | |
| Bibliothèque du Rocher, chaufferette | 63,21 | |
| Pav. Bédard | 9,29 | |
| Loisirs | 301,81 | |
| Voirie | 868,84 | 1243,15 |
| Financière Banque Nationale, int. Achat terrain développement | | |
| Résidentiel | | 1009,25 |
| Restaurant L'Arrêt Stop, essence service incendie | | 22,84 |
| ABA Construction, plan rénovation Centre des Loisirs | | 5691,26 |
| Jocelyne Noël, entretien bureau janvier 2018 | | 120,00 |
| Postes Canada, envoi journal l'Echo extérieur | | 70,94 |
| Satir Productions, chansonnier tournoi d'hockey | | 431,16 |
| TOTAL : | | 113 073,53 |

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes de février 2018

Je soussigné, Rémi Montminy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

MODIFICATION DU CADASTRE ET PIQUETAGE DU LOT 4 664 562

Lors de la préparation des études et de la documentation pour la phase 1 du nouveau développement domiciliaire, le cadastrage et le piquetage n'ont pas été faits pour les rues 3 et 4 ainsi que pour les douze (12) terrains si rattachant.

Il faut donc procéder au lotissement du lot 4 664 562. Nous avons contacté la firme qui avait exécuté ces travaux en 2010 soit Arpentage Côte-du-Sud pour qu'elle nous soumette une offre de service pour les travaux de lotissement. Une première ébauche de soumission a été reçue et suite à des discussions entre le directeur et notre contact chez CDS, une soumission revue et modifiée a été déposée.

Pour la modification cadastrale, pour la création de 14 lots, pour le piquetage des 12 terrains résidentiels, dès que la neige sera fondue, il nous en demande 8 929\$ taxes et frais de cadastre, s'il y en a, en sus.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est maintenant prête à ouvrir à la construction les terrains de la deuxième phase;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de préparation des plans et devis sont déjà commencés et vont bon train;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de modification du cadastre et les travaux de piquetage n'ont pas été faits en même temps que ceux de la phase un et que pour être en mesure de vendre lesdits terrains et pouvoir implanter les rues, nous devons faire exécuter ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE c'est la firme, Arpentage CDS, qui a procédé à ces ouvrages pour la Municipalité en 2010 et qu'ils connaissent bien le terrain visé par ces travaux ;

CONSIDÉRANT QU'après négociation entre Arpentage CDS et le directeur général, l'offre de service de la firme a considérablement été revue à la baisse et que le dernier prix présenté satisfait la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'offre de service de la firme, Arpentages CDS, soit retenue pour les travaux de modifications cadastrales ainsi que le piquetage des terrains et des rues pour la phase deux (2) du développement domiciliaire.

QUE les travaux débutent sur le champ et que les travaux de terrain soient faits dès que les conditions le permettront.

AUGMENTATION SALARIALE POUR LES POMPIERS ET LES PREMIERS RÉPONDANTS

Nos pompiers et premiers répondants sont des gens fiers qui ont à cœur de servir et protéger la population. Ils et elles doivent souvent laisser leurs familles pour se rendre en urgence sur une intervention, et ce, presque toujours lorsque mère Nature se déchaîne. Ils exécutent les tâches avec brio et professionnalisme. Il y a de moins en moins de gens qui ont un tel dévouement et c'est, en outre, pour cette raison que le recrutement est de plus en plus difficile.

Dans les dernières années, les conditions salariales des pompiers et premiers répondants ont été revues à la hausse à quelques reprises, mais sont encore loin en dessous des taux du marché.

Donc, dans le but de rémunérer leur travail à juste prix, le chef incendie demande à ce que tous les salaires de la brigade soient augmentés d'un (1) dollar de l'heure.

CONSIDÉRANT QUE nos pompiers et premiers répondants font, avec un dévouement sans bornes et une efficacité enviable, le travail qui leur est demandé;

CONSIDÉRANT QUE lors des appels, ils doivent souvent quitter famille et amis ou encore, s'absenter de leur travail régulier pour répondre à l'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il y a, malheureusement, de moins en moins de personnes qui ont un tel dévouement et qui sont prêt à investir de leur temps autant pour la formation que les pour les appels d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'une telle augmentation permettrait d'approcher les salaires du marché ;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation d'un dollars de l'heure ne pourrait assurément pas nuire à la rétention du personnel en place et à l'embauche du nouveau personnel ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'une augmentation d'un (1) dollars de l'heure soit donnée à tous les pompiers et premiers répondants du service incendie.

QUE cette augmentation soit rétroactive au 1^{er} janvier 2018.

POMPE DE DOSAGE DE POLYMÈRE POUR L'USINE DE FILTRATION

Pour être en mesure de livrer de la bonne eau potable aux utilisateurs du réseau d'aqueduc, la firme responsable de l'opération de l'usine de filtration doit suivre une recette bien précise selon le type d'eau qu'elle doit traiter. Elle ne peut se permettre d'y aller avec des « à peu près » pour le dosage des produits utilisés.

Pour ce faire, il y a des instruments mécaniques en place. Parmi eux, il y a les doseurs de polymère et l'un d'entre eux éprouve présentement des problèmes dus à l'électro-aimant. Ce doseur est en fonction depuis une douzaine d'années. Bien évidemment, ce modèle ne se fait plus depuis déjà plusieurs années.

Le distributeur de ce type d'équipement a été contacté et une inspection a été faite. Une réparation est peu envisageable puisque les pièces pour ce modèle d'équipement ne sont plus produites et l'exactitude des dosages pourrait poser problème.

Alors, pour un appareil neuf de marque Pulsatron séries MP 115 PVC/HYP/C. 50T, 1, le fournisseur Conval Québec demande 1 995.00\$ taxes en sus et ont besoin de 3 à 4 semaines de livraison.

CONSIDÉRANT QUE l'appareil en place, depuis la construction de l'usine; ne fonctionne plus correctement ;

CONSIDÉRANT QUE ce modèle d'appareil n'est plus produit depuis plusieurs années et qu'une réparation de celui-ci n'est pas envisageable;

CONSIDÉRANT QUE cet appareil est indispensable pour la production de l'eau potable;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la soumission de Conval Québec au montant de 1 995,00\$ taxes en sus, pour la fourniture d'un appareil de dosage de polymère neuf de marque Pulsatron séries MP 115 PVC/HYP/C. 50T

MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS. (À TITRE INFORMATIF)

À la réunion du 8 janvier dernier, un avis de motion a été adopté pour la modification du règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. Suite à des vérifications, le règlement modifié présenté par la MRC comporte quelques lacunes qui devront faire l'objet de révision. Donc, nous allons attendre le document à jour avant de l'adopter.

DÉCRET DE LA POPULATION (À TITRE INFORMATIF)

Nous avons reçu, de la MRC, un tableau pour le décret de la population pour 2018. Le directeur en remet une copie aux élus pour présentation.

La Municipalité, pour 2018, voit sa population augmenter de 2.41% ce qui veut dire que la population de 1616 habitants en 2017 passe à 1655 habitants pour 2018.

C'est la plus grande augmentation de la MRC suivi de près par St-Pierre à 2.06%

REDEVANCES POUR L'EXPLOITATION DE CARRIÈRES SABLIERES ET GRAVIÈRES DANS NOTRE MUNICIPALITÉ (À TITRE INFORMATIF)

Le directeur informe les élus que dans les derniers jours, il a fait parvenir à chacun des exploitants de carrières sablières et gravières de la Municipalité un formulaire de dénonciation du tonnage extirpé de leur site.

Toujours à titre informatif, c'est 0,56\$ de la tonne extirpé que la Municipalité a droit comme redevance.

CONGRÈS DE L'ADMQ 2018

Les 13, 14 et 15 juin prochain aura lieu le congrès annuel de L'ADMQ (association des directeurs municipaux du Québec). Le tout se déroule au Centre des congrès de Québec. Sur place, 29 ateliers de perfectionnement sont offerts aux congressistes, des conférences sont aussi offertes et 90 exposants sont sur place pour présenter les technologies d'aujourd'hui et de demain dans le domaine municipal. C'est aussi une très bonne occasion pour rencontrer et connaître des contacts dans plusieurs secteurs. Le vieil adage qui dit « vaut mieux connaître quelqu'un que quelque chose » y prend tout son sens.

La période de préinscription est maintenant débutée et il y a un rabais de 51\$ sur l'inscription. Donc, pour l'inscription aux 3 jours de congrès excluant l'hébergement et les repas, il en coûte 524\$ taxes en sus.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général démontre de l'intérêt pour ce congrès et qu'il est d'avis que les ateliers offerts pourront lui être utiles ;

CONSIDÉRANT QU'un tel rassemblement est l'endroit idéal pour rencontrer une panoplie de personnes qui pourraient être utiles, un jour ou l'autre, pour la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité autorise le directeur général à procéder à son inscription aux trois jours de congrès qui auront lieux à Québec les 13,14 et 15 juin prochain. Elle l'autorise aussi à réserver une chambre d'hôtel pour le mercredi et jeudi soir et elle accepte de défrayer les frais de déplacement et autres frais liés à ce congrès.

ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

À la séance régulière du 8 janvier 2018, un avis de motion a été présenté afin de pouvoir, ultérieurement, adopter un règlement sur la rémunération des élus municipaux. Un tel règlement est maintenant obligatoire afin d'être en mesure de conserver les salaires actuels.

Pour un conseiller, le salaire annuel est de 3 108,96\$. À ce montant s'ajoute 1 554,36\$ pour les allocations de dépenses.

Pour le maire, le salaire annuel est lui de 9 326,64\$ et 4 663,32\$ est accordé en allocations de dépenses.

Donc, si aucune modification de ce règlement dans le futur, les salaires des élus municipaux suivront l'indice IPC de septembre de chaque année. Les détails seront publiés dans le journal l'Écho ou seront disponibles, sur demande, au bureau municipal.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et il est, par le présent règlement, statué et ordonné sujet à toutes approbations requises par la Loi, ce qui suit :

RÈGLEMENT NO 253-2018

Règlement décrétant la rémunération des élus municipaux de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

CONSIDÉRANT QU'un règlement sur la rémunération des élus municipaux est maintenant obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas de règlement à ce sujet ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été adopté le 8 janvier dernier et publié par la suite à l'effet qu'un règlement serait adopté le 5 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2018 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT:

ARTICLE I

Que la rémunération actuelle étant de 9 326,64\$ plus 4 663,32\$ d'allocation de dépenses pour le poste de maire et de 3 108,96\$ plus 1 554,36\$ d'allocation de dépenses pour le poste de Conseiller soit statué comme salaire de départ dudit règlement ;

ARTICLE II

Que la rémunération et l'allocation de dépenses sont annuelles et versées à tous les mois, soit douze (12) versements;

ARTICLE III

Que la rémunération est indexée pour chaque exercice financier d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, établi par statistique Canada, et publié par le Ministre des Affaires Municipales à chaque année dans la Gazette Officielle du Québec, et ce, jusqu'à concurrence de 5 %;

ARTICLE IV

Que la Municipalité versera au Maire suppléant qui doit siéger au poste de Maire à compter du trentième jour du remplacement une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération et à l'allocation de dépenses du Maire pendant cette période;

ARTICLE V

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

PACTE RURAL, DISPONIBILITÉ ET COMPTE RENDU. (À TITRE INFORMATIF)

La MRC nous a fait parvenir dans les dernières semaines le compte rendu pour les sommes engagées et disponibles pour la Municipalité dans le pacte rural 2014-2019.

Depuis le début de ce dépôt du programme, la Municipalité a, d'année en année, droit à 8 400\$ annuellement. Si un montant n'est pas entièrement utilisé, il s'accumule et reste disponible pour les projets futurs.

Depuis 2014, pour l'agrandissement du Gym santé, pour changer la surface du plancher ainsi que les tables et les chaises pour la salle du Centre des loisirs et pour la restauration complète de la cuisine des loisirs, c'est 31 250\$ du pacte rural qui a été utilisé.

Pour l'année en cours, c'est 10 750\$ qui est disponible pour des futurs projets.

La Municipalité a jusqu'au 1 mars pour déposer un projet.

DEMANDE DE COMMANDITE POUR UN DANCE-O-THON DE DANCE COUNTRY AUX PROFITS DE LA FONDATION OPÉRATION ENFANTS SOLEIL

Le samedi 24 mars prochain, M. Stéphane Dubé a décidé d'organiser un dance-Othon de dance country aux profits d'Opération Enfants Soleil. Les participants devront danser, probablement à relais, pendant 10h. Il a approché la Municipalité pour la location de la salle du Centre des loisirs et demande si nous pourrions, comme commandite, lui permettre d'utiliser la salle sans frais.

Si tel est le cas, il est en mesure de nous fournir les documents attestant son lien avec la fondation.

CONSIDÉRANT QUE l'activité servira à amasser des fonds pour la Fondation Opération Enfant Soleil;

CONSIDÉRANT QUE cette fondation a pour but la santé de nos tout-petits et que cette cause est chère au cœur de tous ;

CONSIDÉRANT QUE le service de bar sera utilisé pour cette journée et que les revenus reviendront à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte d'offrir gratuitement, la salle des loisirs à M. Stéphane Dubé pour son activité Dance-O-Thon qui aura lieu le 24 mars prochain au profit de la Fondation Opération Enfant Soleil. Nous invitons d'ailleurs, toutes les personnes intéressées, à y participer.

DÉSIGNATION

Avec l'élection de novembre dernier, il faudrait décider quels conseiller ou conseillère seront attitrés à un comité ou des tâches précises. Lors de la réunion du 8 janvier dernier, M. Jean-Yves Gosselin a été mandaté, pour un an, comme pro maire et remplaçant du maire à la table des Maires de la MRC

de Montmagny. Aussi, le même soir, M. Jean-Guy St-Pierre a hérité du poste d'inspecteur des mauvaises herbes pour une période d'un an.

Il reste maintenant à mandater un ou des responsables pour les comités et dossiers suivants :

Le Conseil Municipal décide que :

-Travaux publics et déneigement : M. Frédéric Jean en support au directeur général et au responsable des travaux publics

-Politique familiale et MADA : Mme Huguette Blais puisqu'elle occupait avec brio ces fonctions avec l'ancien conseil

-CCU (comité consultatif d'urbanisme) : M. Jean-Yves Gosselin siège déjà au CCU et il accepte de continuer

-Société de développement : M. Jean-Yves Gosselin siège depuis les tout débuts de la Société de développement et il accepte de continuer

-Sécurité incendie et public : M. Jean-Guy St-Pierre va prendre ce mandat avec l'aide de Rémi Montminy. M. St-Pierre a déjà agi, à l'époque, comme chef incendie

-Habitations patrimoniales : M. Yves Laflamme accepte, avec enthousiasme, ce mandat

-Comité des loisirs : Mme Chantal Blanchette et Mme Sandra Proulx vont toutes deux siéger au sein du comité des loisirs.

-Représentant à la table du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) : M. Yves Laflamme siège déjà depuis longtemps sur ce comité et accepte de continuer, puisqu'il connaît bien les dossiers.

-Transport adapté du vieux quai : Mme Sandra Proulx accepte ce mandat que le Conseil lui désigne.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne les personnes, ci-haut mentionnées, pour faire le lien entre le Conseil municipal et les dossiers et organismes visés.

QUE ces mandats soient valides pour un (1) an.

RÉSOLUTION D'APPUI POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INSTALLATION DE JEUX D'EAU SUR LE TERRAIN ARRIÈRE DE LA PISCINE MUNICIPALE

Pour faire suite aux quatre (4) premières demandes d'aide qui ont été adoptées par résolution le 18 décembre 2017 et déposées au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec dans le cadre du programme de subvention pour les projets en lien avec les installations sportives et récréatives, la Municipalité désire maintenant déposer une cinquième requête.

Suite à des demandes et suggestions de citoyens, un projet d'installation de jeux d'eau est envisagé. Ce genre d'installation permettrait aux petits et grands d'aller se rafraîchir sans être obligés d'aller à la piscine. Les parents de jeunes enfants, s'ils ne sont pas intéressés à se mouiller, pourraient les surveiller tout en restant au sec. Ce dispositif, en plus d'être amusant et diversifiant, permettrait de faire sortir et bouger nos jeunes. De plus, une

installation de ce genre ne nécessite aucun surveillant, les heures d'ouverture sont donc beaucoup plus flexibles.

Il faut, par voie de résolution, que la Municipalité autorise la présentation de cette demande d'aide, qu'elle accepte de défrayer sa part des coûts admissibles au projet soit la moitié et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, et qu'elle désigne une personne pour agir en son nom ainsi que pour signer tous les documents relatifs au projet.

CONSIDÉRANT QU'une installation de ce genre plairait beaucoup aux jeunes familles ainsi qu'aux adolescents de la paroisse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'espace disponible pour penser recevoir une construction de ce genre;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, dans le cadre du programme de subvention pour les projets en lien avec les installations sportives et récréatives, va défrayer la moitié des coûts de construction si le projet est retenu;

CONSIDÉRANT QUE pour être éligible au programme de subvention, il faut déposer une demande formelle dans laquelle la Municipalité s'engage à défrayer la moitié des coûts de construction et la totalité des frais d'exploitation ;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blais

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise la présentation du projet de construction de jeux d'eau au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase IV:

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continues de ce dernier ;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Rémi Montminy, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

RISTOURNE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (À TITRE INFORMATIF)

La MMQ informe la Municipalité que pour l'exercice financier 2017, nous aurons droit à une ristourne de 5 270\$ sur un surplus total de 3 000 000\$. Pour arriver à ce montant, un calcul assez ardu est fait et se sépare en 2 volets soit : fidélité et performance.

À titre informatif, voici les ristournes versées par la MMQ dans les dernières années :

| 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 5 270\$ | 7 826\$ | 7 640\$ | 5 528\$ |

Pourquoi une baisse de 2 553\$, il y a eu plus de réclamations cette année donc moins de surplus.

Depuis notre adhésion à la MMQ, c'est 44 782\$ qui nous est versé en ristourne.

JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION PHYSIQUE

Le député, M. Bernard Généreux, nous informe que le gouvernement fédéral a décidé de proclamer le premier samedi de juin comme journée nationale de la santé et de la condition physique. Cette journée vise à l'amélioration de la santé et de la condition physique des citoyens de la Municipalité et ceux du Canada entier.

Afin d'adhérer à cette initiative nationale, la Municipalité doit l'adopter par résolution. Certaines municipalités ont décidé de souligner cette journée au moyen d'activités et d'initiatives sportives. Par contre, d'autres ont décidé de seulement proclamer la journée. Dans notre cas, il y a déjà 2 fins de semaine de juin où il y aura des activités.

ATTENDU QUE le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;

ATTENDU QUE beaucoup d'administrations locales disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la bonne condition physique de leurs citoyens;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités physiques saines;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique, et organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;

ATTENDU QUE les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;

ATTENDU QUE la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et de la marche et de la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;

ATTENDU QUE la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Proulx

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal proclame le premier samedi de juin Journée nationale de la santé et la condition physique sur le territoire de notre Municipalité ;

QU'une demande soit placée aux responsables du Gym Santé pour qu'ils étudient la possibilité d'organiser un événement rassembleur et sportif dans le cadre de cette journée:

DEMANDE D'AUTORISATION POUR EMPRUNTER CERTAINES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ PAR LE TOUR CYCLISTE PIERRE LAVOIE

Le 16 juin prochain, le Grand défi Pierre Lavoie passera dans la région avec des milliers de cyclistes. La boucle partira de Lévis en passant par St-Vallier, ferait demi-tour à Montmagny, pour revenir par St-Pierre, St-François tout en passant par St-Raphael, St-Gervais et retour à Lévis.

Les cyclistes emprunteraient le rang du Sud de St-Pierre pour faire entrer dans la Municipalité dans le secteur Morigeau. Par la suite, ils circuleraient sur la Montée Morigeau, le chemin St-François Ouest pour ressortir de la Municipalité par St-Vallier.

Pour être en mesure de recevoir autant de cyclistes en même temps sur notre réseau routier, nous devons avoir des dizaines de bénévoles qui travailleront à la sécurité de tous et nous devons, comme en 2016, procéder à la fermeture complète, durant une certaine période de cette journée, des tronçons utilisés par la boucle.

C'est pour ces raisons que le Grand défi Pierre Lavoie demande l'autorisation, par résolution municipale, pour l'utilisation du réseau routier de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT QUE La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la Municipalité le samedi 16 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité ;

CONSIDÉRANT QUE les rues suivantes soit le chemin Morigeau, la montée Morigeau et le chemin Saint-François Ouest devront être complètement fermées à la circulation automobile de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud fait partie du parcours tel que vu sur le plan fourni par l'organisation et joint à cette résolution ;

CONSIDÉRANT QU'une bourse d'une valeur de 10 000\$ sera accordée à la ville ou la municipalité la plus accueillante sur le parcours selon le vote des cyclistes récolté par voie de sondage ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par madame Blanchette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le passage des cyclistes de La Boucle sur nos routes prévues dans le tracé déposé.

QUE la Municipalité collabore à l'activité en recrutant et en formant les bénévoles avant l'événement.

QUE la Municipalité fournisse au Grand défi Pierre Lavoie l'unité d'évaluation et son plan cadastral.

QUE la Municipalité fournisse les barricades nécessaires pour assurer la fermeture de rues de manière temporaire.

QUE la Municipalité s'engage à réparer les routes (trous, fissures et accotements) utilisées par les cyclistes ainsi qu'à planifier le passage d'un balai de rues dans les jours précédents l'événement.

QUE la Municipalité assume les coûts pouvant être engendrés par son service incendie.

QUE la Municipalité publicise l'activité et invite ses résidents et ses commerçants à se joindre à l'événement.

QUE la Municipalité autorise le vol de drone sur son territoire selon le cadre réglementaire Canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SAUVETAGE NAUTIQUE.

Il y a quelques jours, le directeur incendie, M. Pierre Boucher, est venu rencontrer le directeur général pour discuter du dossier de sauvetage nautique. Suite à quelques recherches, il a découvert qu'un programme d'aide financière pourrait grandement aider à l'achat et la mise en place de tels équipements. Ce programme s'appelle : Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Ce programme d'aide pourrait, si la demande est acceptée, défrayer la moitié des coûts d'acquisition et mise en service. Selon M. Boucher, une somme de 50 000\$ est à prévoir pour se doter d'un tel service. Ce programme comporte par contre un petit problème, c'est que la demande doit être déposée avant le 1 février 2018. Pour que le projet soit valide, il faut par voie de résolution, démontrer notre intérêt. Les municipalités visées sont celles de Montmagny, Cap St-Ignace, Berthier-sur-Mer, Saint-Pierre et Saint-François.

Pourquoi un tel service, notre région regorge de lacs, rivières sans oublier le fleuve St-Laurent. À l'époque, ce genre de sauvetage était fait par la garde côtière, mais avec les coupures, ce service a été délaissé et de plus, lorsqu'un appel de détresse leur est relayé, ils disent de demander aux services incendies de la région visée.

Ce service a bien sûr un coût, l'idée amenée serait d'utiliser le même genre de répartition des charges monétaires que pour le service de désincarcération. Le calcul est fait selon la population de chaque municipalité ainsi que sur le nombre d'utilisations annuelles du service par la Municipalité.

Nous n'en sommes par contre pas rendus aux détails de l'entente, mais plus au niveau de savoir si oui ou non, la Municipalité juge opportun de doter la région d'un tel service, et si oui, appuyer la demande d'aide financière.

Est-ce que le Conseil accepte d'appuyer la demande d'aide financière pour le projet d'acquisition d'équipements pour les sauvetages nautiques?

Le Conseil municipal décide de ne pas adhérer à cette demande puisque bien qu'il y est des lacs et rivières sur notre territoire, ce ne sont pas des endroits propices aux sports nautiques. Elle comprend et encourage par

contre, les municipalités riveraines du fleuve St-Laurent soit Berthier-sur-Mer, Montmagny et Cap St-Ignace, de se doter d'un tel service. Si malheureusement un jour nous avons une intervention nécessitant ce genre d'équipement et de personnes qualifiées, la Municipalité deviendra utilisateur payeur.

CONTRAT AVEC INFO-PAGE POUR LA FOURNITURE DE SERVICE DE TÉLÉCOMMUNICATION.

En décembre dernier, une résolution avait été adoptée pour l'essai gratuit du service info-page. La période d'essai tirant bientôt à sa fin, il est maintenant temps de faire un choix.

La brigade incendie a majoritairement aimé le service puisqu'il répond à leurs besoins et donne plus de flexibilité que les pagettes. Le système n'est malheureusement pas encore parfait, mais les quelques petits changements qui doivent être apportés seront faits dans les prochains mois.

Donc, voici l'offre d'Info-Page par utilisateur :

-Sans contrat : 6,95\$

-Avec contrat de 12 mois : 5,95\$

-Avec contrat de 24 mois : 4,95\$

-Avec contrat de 36 mois : 3,95\$

Les taxes sont en sus.

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai c'est avérée concluante ;

CONSIDÉRANT QUE le service offert répond bien aux attentes de la brigade incendie ;

CONSIDÉRANT QUE quelques petites lacunes sont à corriger;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal décide d'y aller avec un contrat d'un (1) an au montant de 5,95\$ par utilisateur, taxes en sus.

Que les appareils de types pagettes soient récupérés et retournés à la compagnie Pagenet.

RÉSOLUTION D'APPUI POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

Le propriétaire des lots 3 475 385 et 3 688 033, voudrait procéder à un morcellement de ce dernier pour agrandir la superficie du lot 3 475 385. Le but de cet exercice est d'avoir suffisamment de terrain pour être en mesure de mettre les installations septiques de la résidence. Dans ce dossier, il faut savoir que la résidence en question était attachée aux bâtiments de ferme, mais le propriétaire a cessé la production laitière et songe à vendre la ferme ainsi que les terres agricoles qui s'y attachent. Il veut par contre continuer d'habiter la résidence et en rester le propriétaire.

Après vérification et étude du dossier par M. Vincent Rioux, notre officier municipal, le projet présenté répond et est conforme à nos règlements de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire. Il faudrait, par voie de résolution, appuyer les démarches du demandeur à la CPTAQ.

ATTENDU QUE le projet est conforme aux règlements de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire ;

ATTENDU QUE le projet présenté ne nuira en rien au développement de la Municipalité ;

ATTENDU QUE pour être en mesure de mettre les installations septiques de la résidence conformes, la propriétaire aura besoin de la parcelle visée;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal accepte d'appuyer le propriétaire des lots 3 475 385 et 3 688 033 dans sa demande de lotissement auprès de la CPTAQ

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée avec le formulaire de demande.
RÉSOLUTION D'APPUI POUR UNE DEMANDE À LA CPTAQ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE REMISE AGRICOLE AVEC UN CAMP FORESTIER DE MÊME DIMENSION ADJACENT.

Le propriétaire du lot 3 475 811 ainsi que son fils, ici appelé mandataire, désirent procéder à la construction d'une remise agricole de 24 pieds par 20 pieds ainsi qu'un camp forestier de même dimension adjacent au premier. Pour être en mesure de pouvoir procéder à cette construction en milieu forestier, ils doivent faire la demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ).

L'officier municipal, M. Vincent Rioux, a étudié le dossier et il répond aux règles de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire. Pour que la demande soit reçue, elle doit être accompagnée d'une résolution municipale d'appui.

CONSIDÉRANT QUE le dossier présenté est conforme aux règles de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur l'aidera à exploiter davantage ces lots forestiers ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité accepte d'appuyer le propriétaire ainsi que son fils ici nommé mandataire, du lot 3 475 811 dans sa demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture auprès de la CPTAQ

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée avec le formulaire de demande
PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1) On demande pourquoi il n'y a plus de suivi des procès-verbaux lors des réunions publiques du Conseil? Dans le passé, les maires faisaient un retour sur les points importants du mois précédent pour entre autres, expliquer comment le dossier se déroulait, etc. M. le maire comprend cette demande et fera des suivis des procès-verbaux au besoin.
- 2) Un citoyen demande à qui sont envoyé les formulaires pour les redevances pour l'exploitation des carrières sablières et gravières? Ce formulaire est envoyé une fois l'an à tous les propriétaires ou exploitants qui peuvent avoir extrait de l'agrégat du territoire de notre municipalité. À titre informatif, il y a présentement 4 exploitants sur notre territoire.

- 3) On demande pourquoi le projet de jeux d'eau n'est pas envisagé dans le parc Francofun au lieu du site des loisirs? Une installation de ce genre nécessite 3 tests d'eau par jour, il serait donc plus compliqué d'avoir à se rendre là 3 fois par jour. Aussi, les équipements qui servent au fonctionnement des jeux d'eau seront placés dans le bâtiment de la piscine pour éviter d'en construire un autre.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 20 h 39.

Adopté unanimement

Frédéric Jean, maire

Rémi Montminy, directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.